

□ Désignation des espaces communs

- Les espaces communs sont une partie ou des parties, plus ou moins délimitée de l'espace CSA, qui ne sont pas désignées comme un projet autogéré (ex : Café/Bar, Brasserie, Salle multi, projet média), mais qui sont identifiés comme lieu d'une activité précise.
- Les espaces communs prévus actuellement sont:
 - La cuisine collective
 - Le salon
 - La salle des enfants
 - L'atelier
 - La bibliothèque

□ Transformation d'un espace commun en projet autogéré

Le CSA est ouvert à la transformation d'un espace commun en projet autogéré au sein du CSA.

□ Gestion des espaces communs

- La gestion de ces espaces est de la responsabilité du comité de gestion (ou une autre instance à être définie par le CSA) du CSA afin d'assurer la coordination des utilisations. Celle-ci comprend :
 - Des mandataires de chacun des projets autogérés du CSA
 - Des militant-e-s qui sont impliqué-e-s dans l'utilisation des diverses parties qui constituent les espaces communs
- La gestion comprend l'établissement de normes d'utilisation (entretien, calendrier des activités, etc.)

□ Utilisation des espaces communs

- Priorité d'utilisation aux projets autogérés du CSA en fonction du soutien des espaces communs pour les projets autogérés
- Possibilité d'utilisation pour des groupes des Ateliers 7 à nous
- Possibilité d'utilisation de groupes du quartier
- Possibilité d'utilisation de groupes montréalais

□ Aménagement des espaces communs

- L'aménagement des espaces communs qui pourrait s'étirer sur une certaine période selon les priorités et autres (rénovation, décoration, etc..) est de la responsabilité des membres du CSA.

Des questions :

- Ouvrir un débat public sur la définition d'un espace commun
- Ouvrir un débat public sur l'utilisation d'un espace commun
- Ouvrir un débat public sur la gestion collective d'un espace commun